

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026043

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : AP CP CONSTRUCTION DU CENTRE D INCENDIE ET DE SECOURS D ASPET

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=043 AP CP Construction CIS Aspet.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-043 AP-CP Aspet CA du 03-2026 BP2026.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026043-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLOORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

OBJET : AP/CP CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ASPET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et 1424-30 ;

Considérant que :

- L'opération de construction du centre d'incendie et de secours d'Aspet a été approuvée lors du conseil d'administration du 25 mars 2024 pour un montant de 2 000 000 € TTC. La répartition des crédits de paiement a été actualisée lors du conseil d'administration du 7 avril 2025.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le..... **12 MARS 2026**....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Le projet qui devrait être de l'ordre de 780 m² n'a pas encore de parcelle définie pour son implantation. Le montant de 2 000 000 € TTC est réparti comme suit :

- Études :	221 000 €
- Travaux :	1 706 400 €
- Mobiliers :	35 000 €
- Prestations GSI :	24 000 €
- Prestations Pôle santé :	8 600 €
- Matériel patrimoine :	500 €
- Matériel informatique :	4 500 €

Afin de tenir compte du retard pris dans le démarrage de ce dossier, il convient d'actualiser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement ; celle-ci est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

Le président du conseil d'administration est autorisé à passer tous les actes et signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT la nécessité d'actualiser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à passer tous les actes et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex